

## PROGRAMME DE FORMATION

## Tout savoir sur le quasi-usufruit après la réforme

On ne les espérait plus : ça y est, les commentaires administratifs relatifs à la réforme du quasi-usufruit sont enfin publiés ! Les conséquences sur les stratégies patrimoniales seront nombreuses et certaines habitudes devront désormais être revues ou adaptées. Quelles sont les enseignements à tirer du BOFIP récemment publié ? Faut-il abandonner le quasi-usufruit ou le conseiller encore ? Quelles sont les bonnes pratiques dans le contexte actuel ? Peut-on revenir en arrière sur des situations potentiellement à risque ? Cette classe virtuelle traitera en détail toutes les incidences des nouvelles mesures et les conseils à donner à vos clients.

Date:	12 nov. 2026   10h-12h
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre le mécanisme du quasi-usufruit</li><li>• Connaitre la réforme de l'article 774 bis du CGI</li><li>• Appréhender les conséquences de la réforme sur les stratégies patrimoniales</li><li>• Être capable d'identifier les situations à risque et d'en sortir</li></ul>
Heures réglementaires:	CGPI / Courtiers <ul style="list-style-type: none"><li>• IAS/DDA : 2 heures</li></ul> Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus
Format:	Classe virtuelle
Moyen pédagogique:	Classe virtuelle / Exposé et cas pratiques
Public visé:	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Moyen d'évaluation:	Quiz et corrigé (notation)

Intervenants:

Catherine ORLHAC

Directrice technique Harvest Fidroit Academy

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

